VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_07_369

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 23 JUILLET 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026 visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;

- Vu l' article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée le 12/02/2026 en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commande Gap-Tallard-Durance, portant sur le nettoyage prestations annexes - Relance lot 4 ;

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 03/06/2026;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société NERA (05000 Gap) pour le Lot n°4 prestations annexes est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

- Considérant la décision D2026_06_289 comportant une erreur matérielle sur le montant maximum annuel de la communauté d'agglomération Gap/Tallard/Durance soit 14 000 € HT au lieu de 2 000 € HT.

DÉCIDONS

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°D2026_06_289

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments, le nettoyage prestations annexes lot 4 pour le Groupement de commandes Gap-Tallard-Durance avec la société suivante : Société NERA

Article 2 :

Le montant des prestations pour la période de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
04	Prestations annexes	7 000 €	30 000 €

La répartition des montants de l'accord-cadre entre les membres du groupement est la suivante :

Lot(s)	Ville de Gap	**CCAS dont EHPAD**	Communauté d'agglomération Gap/Tallard/Durance
	Maxi annuel HT	Maxi annuel HT	Maxi annuel HT
04	14 000 €	2 000 €	14 000 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2026 principaux et annexes des différentes collectivités.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois, à compter de l'accusé réception de sa notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 23 JUILLET 2026

Le Maire

MAIRIE de GAP (Hautes-Alpes) P.F.

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 18 AOUT 2026
Publié ou notifié le : 18 AOUT 2026.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_07_369**
Objet :	**ANNULE et REMPLACE la d?cision D2026_06_289 Accord-cadre pour les Prestations de nettoyage des b?timents lot 4 prestations annexes avec la soci?t? NERA**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260723-D2026_07_369-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	978 o
Nom métier : 005-210500617-20260723-D2026_07_369-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	106 Ko
Nom original : D_19490.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260723-D2026_07_369-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 août 2026 à 10h21min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 août 2026 à 10h21min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 août 2026 à 10h21min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 août 2026 à 10h22min05s	Reçu par le MI le 2026-08-18